**Demande du représentant légal de l’élève de son intégration dans un groupe de préparation linguistique**

Je demande l’intégration dans un groupe de préparation linguistique de :

Prénom et nom de l’élève :…………………………………………………………………………………………………………………..

Date de naissance : ………………………………………………….

Adresse du domicile fixe de l‘élève (pour un étranger, l’adresse du lieu de séjour, éventuellement une autre adresse de distribution):

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Date de début de la scolarité obligatoire en République tchèque : ……………………………………………………

Le droit à la préparation linguistique concerne/ne concerne pas l’élève *(rayer la mention inutile)* \*

Principale école de l’élève : ………………………………………………………………………………………………………………..

Je demande l’intégration dans un groupe avec enseignement en présence / à distance *(rayer la mention inutile)*

Langue maternelle de l’élève\*\*: ……………………………………………………………………………………………………………………….

La préparation linguistique se déroulera à l’école désignée

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Autres informations destinées à l’école (notamment relatives aux restrictions médicales et autres de l‘élève):

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Prénom et nom du représentant légal : …………………………………………………………………………………………..

E-mail\*\*\*: ……………………………………………………………………

Téléphone\*\*\*: ………………………………………………………………..

Lieu de domicile (pour un étranger, l’adresse du lieu de séjour, éventuellement une autre adresse de distribution) – *uniquement si différent du lieu de séjour de l‘élève*

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Date ……………………………………………………………………

Signature du représentant légal ………………………………………………………………

*\**) Le droit à la préparation linguistique est ouvert à un étranger qui suis la scolarité obligatoire sur le territoire de la République tchèque au maximum 24 mois avant le dépôt de la demande (au cours de l’année scolaire 2024/25 au maximum 24 mois). Le directeur de l’école peut, après l’évaluation de la nécessité du soutien linguistique de l‘élève, placer dans le groupe également d’autres élèves que ceux qui bénéficient du droit, et ce même à un nombre plus élevé que 10 élèves, si cela n’a pas d’impact sur la qualité de la préparation linguistique des élèves bénéficiaires du droit (notamment lorsqu’il s’agit d’un étranger avec un séjour prolongé et d’élèves avec la citoyenneté tchèque).

\*\*)Information non obligatoire ; il convient d’indiquer dans la demande afin de mieux créer les groupes

\*\*\*)Information non obligatoire ; il convient d’indiquer dans la demande pour une meilleure flexibilité de gestion